

30 - 31 Mars 2016

**FORMATION A LA MEDIATION
DE LA CONSOMMATION**

DROIT DE LA CONSOMMATION

**PRATIQUE DES LITIGES INTERNES ET
TRANSFRONTALIERS DE
CONSOMMATION**

**SPECIFICITES DE LA MEDIATION
CONSOMMATION**

Natacha Sauphanor-Brouillaud

Agrégée des facultés de droit

Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

*Co-directrice du pôle « Droit des contrats, de la consommation et du commerce électronique »
du réseau d'experts en droit Trans Europe Experts*

Membre de la Commission des clauses abusives

Patricia Foucher

Chef du service juridique de l'Institut National de la Consommation

Bianca Schulz

Responsable du Centre Européen des Consommateurs, France

Lieu de la formation : Espace HAMELIN

13, rue de l'Amiral HAMELIN – 75116 PARIS

Intervenants

Natacha Sauphanor-Brouillaud est agrégée des facultés de droit et **professeur de droit privé à l'Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines**

<http://www.acdroit-sciencepo.uvsq.fr/faculte-de-droit-et-de-science-politique/langue-fr/les-enseignants/les-enseignants-en-droit-prive/mme-sauphanor-brouillaud-natacha-346901.kjsp?RH=1359623315757>

Spécialiste de droit de la consommation, elle est l'auteur du traité « Les contrats de consommation – Règles communes », publié avec le concours de E. Poillot, C. Aubert de Vincelles et G. Brunaux, en 2012 dans la collection LGDJ, traité de droit civil.

Rédactrice de nombreuses chroniques de droit de la consommation, elle est co-titulaire de la chronique « Contrat de consommation » à la Revue des Contrats (Lextenso éditions) et du Panorama annuel « Droit de la consommation » au Recueil Dalloz.

Elle est co-directrice du pôle "Droit des contrats, de la consommation et du commerce électronique" du réseau européen d'experts en droit *Trans Europe Experts* www.transeuropexperts.eu

Elle est membre de la Commission des clauses abusives, en qualité de personnalité qualifiée, depuis le 8 décembre 2014 <http://www.clauses-abusives.fr>

Patricia Foucher est **chef du service juridique de l'Institut National de Consommation**

L'INC, placé sous la tutelle du secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, est chargé d'apporter un appui technique aux associations de consommateurs agréées, de produire et diffuser des études, des enquêtes et des essais, de mener des actions d'information, de communication, de prévention, de formation et d'éducation et de fournir un appui technique à la Commission de la sécurité des consommateurs et à la Commission des clauses abusives.

<http://www.conso.net/>

Bianca Schulz est **responsable du Centre Européen des Consommateurs France.**

Le CEC France est un des services du Centre Européen de la Consommation, une association franco-allemande. Elle a notamment pour missions d'informer, conseiller et former sur les droits des consommateurs en Europe, résoudre à l'amiable des litiges entre un consommateur d'un Etat membre et un professionnel établi dans un autre Etat membre de l'Union européenne, promouvoir et mettre en oeuvre la médiation dans les Etats membres entre consommateurs et professionnels, servir d'observatoire et de relais à l'occasion de dysfonctionnements du marché intérieur auprès des instances nationales et européennes.

Le CEC France est membre du réseau européen ECC-Net.



<http://www.europe-consommateurs.eu>

30 Mars 2016 : 9h30 – 17h30
Droit de la consommation - Théorie et pratique
Natacha Sauphanor-Brouillaud – Patricia Foucher

9h30 - 11h : Présentation du droit de la consommation

L'articulation des règles du droit de la consommation

- ➔ Règles générales
- ➔ Règles adaptées au contexte de conclusion du contrat de consommation
- ➔ Règles spéciales à certaines prestations du droit de la consommation

Les parties au contrat de consommation

- ➔ Le professionnel
- ➔ Le consommateur et le non professionnel

Les informations précontractuelles

11h – 11h15 : Pause café

11h 15 – 13h : Règles générales applicables à tous les contrats de consommation (1^{ère} partie)

- ➔ Les clauses abusives
- ➔ Les garanties

13h – 14h30 : Pause déjeuner

14h30 - 15h : Règles générales applicables à tous les contrats de consommation (2^{ème} partie)

- ➔ La reconduction des contrats de consommation

15h – 16h : Règles adaptées au contexte de conclusion du contrat de consommation (1^{ère} partie)

- ➔ Le contrat conclu par voie électronique (1^{ère} partie)

16h - 16h15 : Pause café

16h15 - 17h30 : Règles adaptées au contexte de conclusion du contrat de consommation (2^{ème} partie)

- ➔ Le contrat conclu par voie électronique (2^{ème} partie)
- ➔ Le contrat conclu hors établissement

31 Mars 2016 : 9h30 – 17h30

**Spécificités de la médiation consommation
Litiges transfrontaliers**

Bianca Schulz - Patricia Foucher

9h30 - 11h : Pratique de la médiation (1^{ère} partie)

Bianca Schulz - Patricia Foucher

11h – 11h15 : Pause café

11h15 - 13h : Pratique de la médiation (2^{ème} partie)

Bianca Schulz - Patricia Foucher

13h – 14h30 : Pause déjeuner

14h30 – 16h : Litiges transfrontaliers de la consommation (1^{ère} partie)

Bianca Schulz

16h - 16h15 : Pause café

16h30 – 17h30 : Litiges transfrontaliers de la consommation (2^{ème} partie)

Bianca Schulz